

## La filière néerlandaise

Depuis de nombreuses années, le **Réseau anti-arnaques** met en garde le consommateur contre les offres publicitaires mentionnant une domiciliation postale aux Pays-Bas. Ces propositions commerciales concernent le plus souvent, les domaines suivants : loteries, offres de gain, mise à disposition d'un colis, voyances, méthodes de santé miracle. Du reste, une entité commune apparaît régulièrement comme centre d'encaissement des règlements effectués : **PNSF**.

Malheureusement, les autorités néerlandaises ne semblaient pas spécialement motivées pour lutter contre cette délinquance économique.

Une information - diffusée le 1<sup>er</sup> juin 2016 - indique que des enquêteurs néerlandais et américains ont mis à jour une vaste escroquerie internationale. Des perquisitions ont été menées sur dix sites différents et six sociétés néerlandaises sont suspectées de fraude par la diffusion de faux courriers, depuis au moins 2012. L'enquête a permis de recenser pas moins de 300 boîtes postales différentes permettant de collecter les paiements (*variant entre 20 à 45 €*).

Espérons que ces interpellations permettront de réduire les flux d'offres douteuses transitant par les Pays-Bas.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
**BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex**  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

